



Bordeaux le 7 juin 2018

Chaud dedans !

Selon Météo-France, « le 1^{er} juin marque le début de l'été météorologique, qui s'achèvera à la fin du mois d'août. Dans l'hémisphère Nord, ces trois mois correspondent à la période la plus chaude de l'année. » (meteofrance.com → actualités → 1^{er} juin 2018)

Certes ces derniers jours le ciel Bordelais aurait de quoi nous en faire douter, mais l'on doit donc s'attendre, et c'est bien normal, à une hausse sensible des températures dans les semaines qui viennent. Quelques belles journées de printemps nous en ont d'ailleurs donné un avant-goût.

Qu'il fasse chaud, et même très chaud, dans le sud-ouest en été n'est pas franchement un scoop, ni un sujet de tract syndical.

Que les températures suivent la même courbe à l'intérieur des bureaux, affectant parfois durement les conditions de travail des agents, voilà qui nous concerne davantage et mérite que l'on s'en préoccupe.

En effet, il n'aura échappé à personne que le moindre rayon de soleil, même voilé, a un effet immédiat sur la chaleur ressentie dans les bureaux de la cité administrative de Bordeaux. Le thermomètre a déjà dépassé les 27°C à plusieurs reprises, et malgré le discours officiel qui ne cesse d'affirmer que ça fonctionne très bien, le système de conditionnement d'air a du mal à faire le poids face aux ardeurs de notre étoile.

Dans ces conditions, on se réjouirait presque du temps maussade de ce mois de juin tout en craignant le pire pour juillet et août. Alors que fait on ?

En cas de fortes chaleurs, médias et pouvoirs publics ne sont pas avares de conseils de bon sens pour supporter au mieux ces conditions. Examinons quelques-uns de ces conseils.

Se vêtir légèrement ?

Enfin un domaine où la discrimination est à l'avantage des femmes ! En effet pour les hommes, même si nous n'avons connaissance d'aucun texte réglementaire en la matière, force est de constater que des principes aussi

ridicules que le port supposé obligatoire du pantalon ont la vie dure. Ceux qui osent assortir leur vêtement à la température s'exposent aux regards désapprobateurs, voire aux remarques désobligeantes, à croire que l'exhibition d'un mollet masculin serait le comble de l'indécence. Quant à certains chefs dont le costume semble indissociable de la fonction, on ne peut que les plaindre.

Aérer la nuit et le matin ?

Circulez il n'y a rien à voir ! À la cité administrative, le moindre entrebâillement de fenêtre est proscrit. C'est pour notre sécurité paraît-il. Pourtant de l'extérieur on aperçoit souvent quelques fenêtres entrouvertes, c'est donc bien possible et toléré ailleurs nous direz-vous. Peut-être, mais pas à la DISI Sud-Ouest où la hiérarchie est prompte à reprendre les contrevenants, menaçant les éventuels récidivistes et n'hésitant pas à dépêcher le service de sécurité.

Utiliser des ventilateurs ?

Même punition ! De même que les chauffages d'appoint sont interdits quand il fait 14°C dans les bureaux certains matins d'hiver, les ventilateurs sont indésirables à la cité. Les mauvaises langues nous feront remarquer que (tout comme les chauffages) il est des endroits dans la cité où c'est toléré. Peut-être, mais pas à la DISI Sud-Ouest. Puisqu'on vous dit que c'est pour votre sécurité !

À propos de sécurité, une petite recherche sur le web nous apprend que la Caisse nationale d'assurance-maladie préconise l'évacuation des salariés travaillant dans des bureaux au-delà d'une température ambiante de 34 °C, tandis que l'Institut national de recherche et de sécurité parle de danger avec risques d'accidents du travail dont certains peuvent être mortels au-dessus de 33 °C.

Alors, on fait quoi ?

